

Avis d'appel à Concurrence : Installations photovoltaïques

Vérification d'absence de manifestation d'intérêt concurrent pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, et sur des ombrières de parking, suite à la réception d'une manifestation d'intérêt spontanée en juillet 2025, pour 4 espaces propriété de la ville d'Annonay.

Porteur de Projet : A Nos Watts

Plus d'informations sur : <https://www.anoswatts.fr/>

Présentation des sites :

Nom du site	Adresse exacte	Parcelle cadastrale	Propriétaire
Centre technique de Cance	9 rue Eugène Meysonnier - 07100 ANNONAY Coordonnées : 45.237912, 4.670085	Cadastrée parcelles n° 507 section AP	Ville d'Annonay
Presqu'île Annonay	12 rue de Fontanes - 07100 ANNONAY Coordonnées : 45.23752, 4.67275	Cadastrée parcelles n° 108 et 109 section AO	Ville d'Annonay
Ancienne caserne Backnang	5 Av. de Backnang - 07100 ANNONAY Coordonnées : 45.250036, 4.671,	Cadastrée parcelle n° 0236 section AD	Ville d'Annonay
Parking de l'ancien bowling	33 rue Mathieu Duret - 07100 ANNONAY Coordonnées : 45.25776, 4.67609	Cadastrée parcelle n°1219, 1221, 1228, 1241, 1244 section AC	Ville d'Annonay

Activité envisagée :

Production d'électricité photovoltaïque en toiture, ou en ombrières, avec injection en totalité et possible autoconsommation collective.

Caractéristiques des installations

Nom du site	Dimensions	Puissance installée maximale
Centre technique de Cance	1200m ² Classée secteur ouvert à la construction	centrale de 200 kWc
Presqu'île Annonay	200m ² Classée secteur ouvert à la construction	centrale de 36 kWc
Ancienne caserne Backang	700m ² Classée secteur ouvert à la construction	centrale de 150 kWc
Parking de l'ancien bowling	1800m ² Classée secteur ouvert à la construction	centrale de 350 kWc

Caractéristiques du titre domanial envisagé : durée maximale, redevance obligatoire

Pour les sites soumis au domaine public, la mise à disposition des sites prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire, non constitutif de droits réels, dont la durée sera de 30 ans. Ils donneront lieu au versement d'une redevance d'occupation (0,10€/m² équipé).

Pour les sites soumis au domaine privé, la mise à disposition des sites prendra la forme d'un bail emphytéotique non constitutif de droits réels, dont la durée sera de 30 ans. Ils donneront lieu au versement d'une redevance d'occupation (0,10€/m² équipé).

Avis concurrent :

Date limite de manifestations d'intérêt concurrent :

Au plus tard le : **30 Novembre 2025** (soit un mois après la diffusion).

Renseignements complémentaires :

Demande par mail auprès de jeanne.magnan@annonayrhoneagglo.fr ou **0475691086**, service transition écologique d'Annonay Rhône Agglo.

Contenu du dossier candidature :

Présentation de la société candidate, ses moyens et capacités techniques, ses références, son chiffre d'affaires,

Contenu du dossier d'offre :

Pans de toitures envisagées, Orientation, ensoleillement retenu, solution de pose retenue, puissance électrique nominale, production annuelle, surface de panneaux, matériels envisagés (panneaux photovoltaïques, supports, onduleurs, matériels électriques, ...), aménagements et autres travaux nécessaires notamment de raccordement; montant prévisionnel de

l'investissement plan de financement, projet d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat, montage juridique sollicité, proposition financière (montant de la redevance proposée, partie fixe et partie variable).

Critères d'attribution :

40 % : qualité de la proposition (caractéristiques des installations, qualité structurelle et esthétique des installations ou des équipements, qualité des matériaux, qualité des travaux et aménagements proposés) ;

30 % : solidité de la candidature (capacités professionnelles, expériences et références) ;

15 % : ancrage locale de la structure et implication citoyenne dans le projet ;

10 % : montant de la redevance projetée sur la durée de l'occupation ;

5 % : fournisseurs locaux